

Pierre Antoine LORON, arquebusier, inventeur

1847-1854

L'inventeur

(Lorsque l'on s'intéresse un tant soit peu à la vie et au parcours des arquebusiers et inventeurs, il est des vérités premières qui semblent bien établies et sont reprises par tous les auteurs se recopiant les uns les autres. Et parfois, à un moment, dans un document, une information vient contredire ce que tout le monde avait admis. Ainsi, on peut lire dans des livres, des articles de magazines spécialisés, des catalogues de salle des ventes ou des sites internet que Pierre Antoine Loron, l'inventeur des petites balles auto-propulsées bien connues, est né en 1822 à Cheratte en Belgique, qu'il s'était établi armurier en 1843 à Versailles, puis qu'il est retourné à Cheratte en 1854 pour y continuer sa carrière. Et puis, en exhumant un jour l'acte de son mariage en 1842 à Sèvres, on y apprend qu'il est bien armurier au 7 rue Hoche à Versailles, mais qu'il est né à Meudon (alors en Seine-&-Oise) en 1819. La découverte ensuite de son acte de naissance le confirme et précise que son père était cultivateur dans cette commune de Meudon. Il est donc français et non belge. D'ailleurs, les registres d'état civil de 1822 de la commune de Cheratte ne révèlent aucun enfant né cette année-là s'appelant Loron. Son seul lien avec la Belgique est qu'il y a exercé sa profession un certain temps avant de s'installer à Saint-Etienne dans la Loire où il est décédé. Sauf document irréfutable qui établirait qu'il est bien natif de Cheratte et auquel cas il faudrait admettre que l'on a affaire à deux personnages distincts, on peut établir pour cet inventeur la fiche qui suit.)

Pierre Antoine Loron est né le 9 juillet 1819 à Meudon (Seine-&-Oise) d'un père cultivateur. Installé armurier à Versailles, 7 rue Hoche vers 1842, puis 24 rue des Bons-Enfants à partir de 1853/54, il y restera jusqu'à fin 1854, date à laquelle il part s'établir en Belgique. Il participe aux Expositions de Paris de 1844 à laquelle il obtient une Citation favorable, 1849 et 1855. A cette dernière, il présente des fusils, des pistolets et des « *balles coniques* », c'est-à-dire les capsules-cartouches de son brevet du 15 décembre 1854. En Belgique, il déposera de nombreux brevets d'invention. Il en déposera aussi en Angleterre, mais plus aucun en France après 1854. En 1867, dans un brevet qu'il dépose à Londres, il est domicilié à Barchon, quartier de Cheratte à cette époque, près de Liège en Belgique. Son fils Calixte Henri, né à Versailles en 1843, s'était établi arquebusier, place de la Badouillère à Saint-Etienne (Loire), où il commercialisait les armes produites par son père. Pierre Antoine Loron, qui s'était installé à Saint-Etienne à un moment indéterminé, y est décédé le 30 octobre 1887 à son domicile rue Désirée N°26.

(Sources : Etat civil des villes de Meudon, Sèvres, Cheratte et Saint-Etienne. « *Exposition des produits de l'industrie française en 1844 – Rapport du jury central* ». « *Catalogue officiel de l'Exposition universelle de 1855* ». « *The London Gazette* » du 24 mai 1867.)

Acte de naissance de Pierre Antoine Loron le 9 juillet 1819 à Meudon (Seine-&-Oise) : « *Du dix juillet mil huit cent dix-neuf, neuf heures du soir ; Acte de naissance de Pierre antoine né hier à dix heures du matin, du sexe masculin, fils légitime de nicolas Loron, cultivateur, et de Marie avoie Jacob sa femme, domiciliés à Meudon ; Les témoins ont été ; sur la déclaration dudit Loron, père de l'enfant ...* »

Acte de naissance de Pierre Antoine Loron, né hier à dix heures du matin, du sexe masculin, fils légitime de nicolas Loron, cultivateur, et de Marie avoie Jacob sa femme, domiciliés à Meudon ;

à Meudon ;
Les témoins ont été les Sr. jure = Bourlangon
Bourlangon, âgé de quarante - quatre ans, Domicilié
à Meudon, et Pierre Métray, fontainier, âgé de
Cinquante-neuf ans, Domicilié à Meudon ;
Sur la Déclaration dudit Sr. Loron père de
l'enfant qui a signé avec les dits témoins et nous
Maire, après lecture faite.

M. Loron
J. Poulain

Extrait de l'acte de mariage de Pierre Antoine Loron et de Pauline Ursule Macquart à Sèvres le 17 août 1842 : « Du 17 août mil huit cent quarante-deux, onze heures du matin. Sont comparus devant nous Maire de Sèvres, officier de l'Etat civil, pour contracter mariage Le sieur Pierre antoine Loron, arquebusier, demeurant à Versailles, rue Hoche 7, né le dix sept juillet mil huit cent dix-neuf (à noter l'erreur du jour de naissance) à meudon, mineur, fils légitime de nicolas Loron, propriétaire demeurant audit meudon, avenue du château et de marie avoie Jacob, son épouse décédée ; ... Et D^{elle} Pauline Ursule herminie Macquart, ouvrière en dentelles, ... »

Le dix sept août mil huit cent quarante
deux, onze heures du matin.
Sont comparus devant nous Maire de
Sèvres, officier de l'Etat civil, pour contracter mariage.
Le sieur Pierre antoine Loron, arquebusier, -
demeurant à Versailles, rue Hoche 7, né le dix
sept juillet mil huit cent dix-neuf, à meudon,
mineur, fils légitime de Nicolas Loron,
propriétaire demeurant audit meudon,
avenue du château et de Marie d'avoie
Jacob, son épouse décédée ;

Acte de décès de Pierre Antoine Loron à Saint-Etienne le 30 octobre 1887 : « L'an mil huit cent quatre-vingt-sept le 30 octobre à onze heures et quart du matin par devant nous ... officier délégué de l'état civil de la ville de Saint-Etienne ont comparus ... lesquels nous ont déclaré que Pierre Antoine Loron âgé de soixante huit ans, armurier, rue Désiré 26, né à Meudon (Seine et Oise) et époux de Pauline Ursule Herminie Macquart ménagère est décédé dans son domicile ce matin à quatre heures ... »

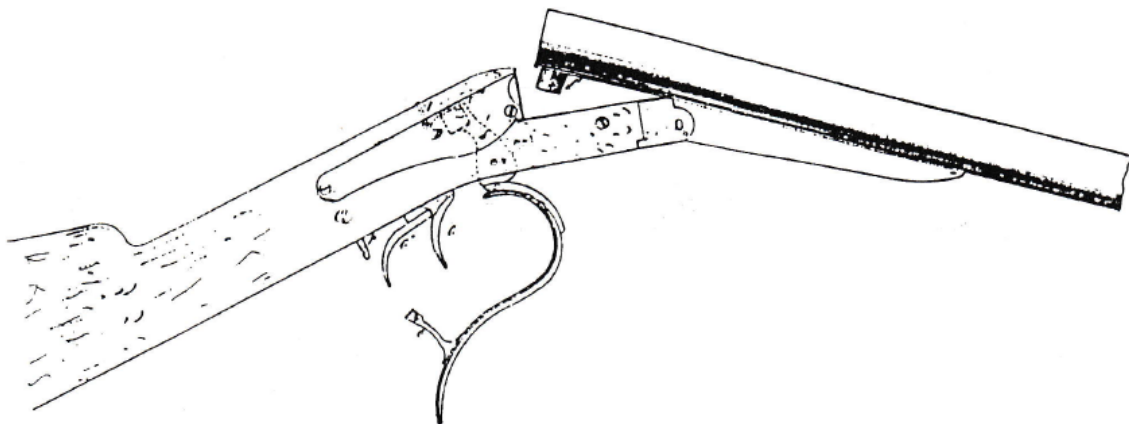
Le 30^e octobre 1887
L'an mil huit cent quatre-vingt-sept le 30 octobre à onze heures et quart du matin par devant nous ... officier délégué de l'état civil de la ville de Saint-Etienne ont comparus ... lesquels nous ont déclaré que Pierre Antoine Loron âgé de soixante huit ans, armurier, rue Désiré 26, né à Meudon (Seine et Oise) et époux de Pauline Ursule Herminie Macquart ménagère est décédé dans son domicile ce matin à quatre heures et quart du matin dans son domicile à Meudon.
vous à Barthélémy Galleras Pierre J. Hécauère

Brevet N°4857. Système de fusil à percussion dit fusil Loron. Brevet d'invention de 15 ans du 4 janvier 1847 par Pierre Antoine LORON, arquebusier, rue Hoche N°7 à Versailles (Seine-&-Oise), élisant domicile chez Armengaud jeune, à Paris, rue des Filles-du-Calvaire N°6. Additions les 11 juin 1847 et 21 juillet 1849.

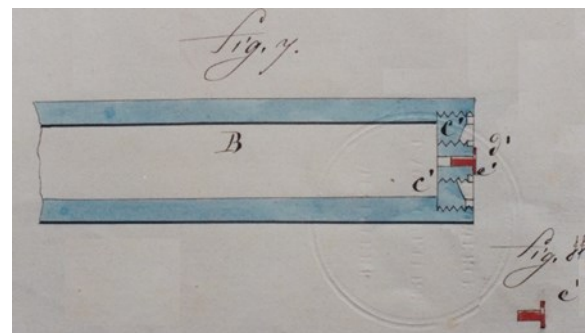
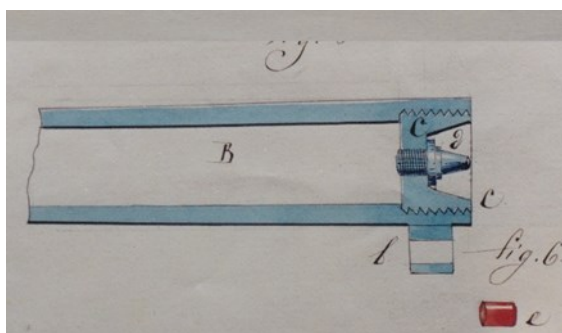
Ce brevet décrit un fusil de chasse, se chargeant soit à baguette, soit par la culasse, dont le mécanisme percuteur, placé dans la crosse au-dessus des détente, agit longitudinalement. Les explications manquent parfois de clarté.

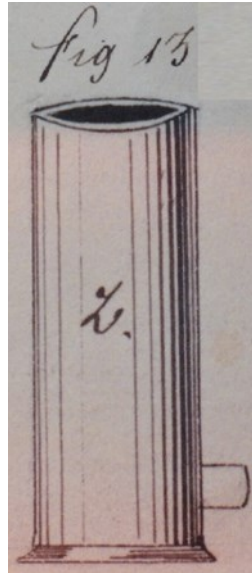
Brevet initial du 4 janvier 1847

Ce fusil, qui est un genre perfectionné des armes à percussion, se fait remarquer par les particularités suivantes : suppression de tout mécanisme de percussion à l'extérieur, le système percuteur se trouve dissimulé à l'intérieur de la crosse qui est à bascule pour amorcer seulement s'il s'agit de charger à la baguette, ou pour introduire la cartouche dans le canon par la culasse. Cette suppression de tout mécanisme percuteur à l'extérieur supprime toute saillie dont l'inconvénient, par la rencontre d'un obstacle, est de déterminer fréquemment une explosion imprévue. Le soulèvement de la sous-garde permet la bascule de la crosse. Une disposition de crochet dans la bascule de la crosse ramène la cartouche pour en faciliter la sortie.



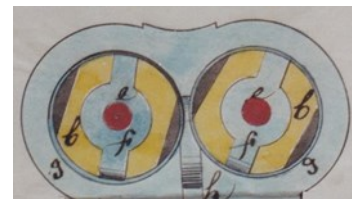
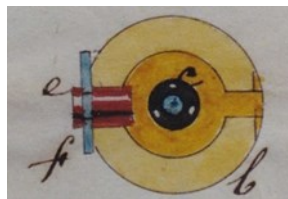
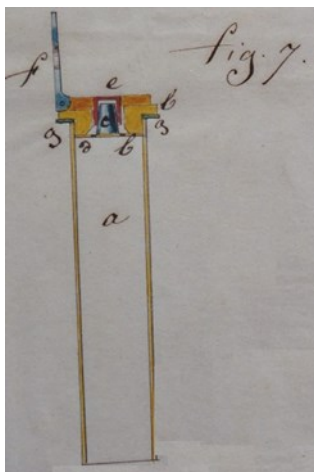
La culasse de l'arme porte à l'arrière soit une cheminée utilisant une capsule ordinaire, soit un simple conduit acceptant des capsules dites à rondelles dont ni la description, ni la composition ne sont précisées dans le texte : fig. 5 à 8. La cartouche fig. 13 n'est pas non plus décrite en détail.





Addition du 11 juin 1847

Un des perfectionnements consiste dans la combinaison d'une cartouche métallique. Cette cartouche se compose d'un tube a étiré ou formé d'une feuille roulée sur elle-même en virole et garnie à un bout d'un culot b laissant au centre place à une cheminée pleine c. Cette cheminée n'est pas percée à son axe comme les cheminées ordinaires, mais le disque inférieur d qui forme sa base est percé latéralement de trois ouvertures pour établir la communication du fulminate de la capsule e avec la poudre ou la charge du canon. Cette cheminée pleine reçoit la capsule ordinaire que l'on introduit dans le trou central d'une bague f se développant ou se fermant à charnière sur le culot b de la cartouche. La capacité intérieure de la cartouche est calculée pour une charge ordinaire. Ces cartouches sont chargées à l'avance et placées en réserve dans le bord de la crosse du fusil ou dans le carnier du chasseur. La bague f se manœuvre pour le placement comme pour le dégagement de la capsule par un onglet et le disque inférieur du culot b est garni d'une rondelle en acier g sur laquelle agit directement le crochet h de dégagement de la cartouche du canon.

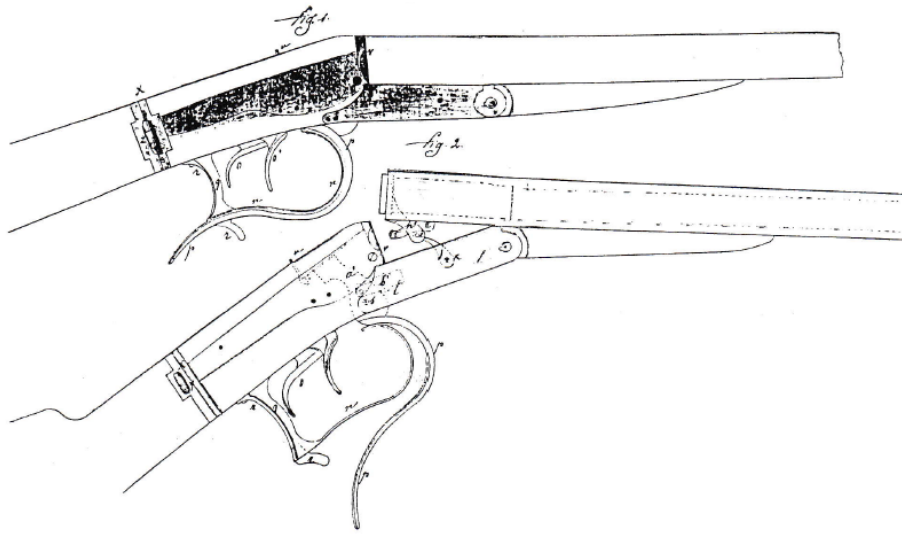


Le deuxième perfectionnement concerne un nouveau levier à détente pour servir au dégagement plus certain de la cartouche de l'intérieur du canon.

Ce qui constitue l'âme de ce fusil, c'est l'interposition entre la cartouche et le chien percuteur d'une lame mince en acier sans aucune ouverture et d'une flexibilité suffisante. Avec cette disposition, aucun crachement n'est à craindre, tout encrassement des percuteurs est évité.

Un autre perfectionnement concerne la sous-garde, celle-ci comprend une sous-garde fixe qui garantit les détenteurs et une sous-garde extérieure mobile servant au basculement des canons et à armer les percuteurs.

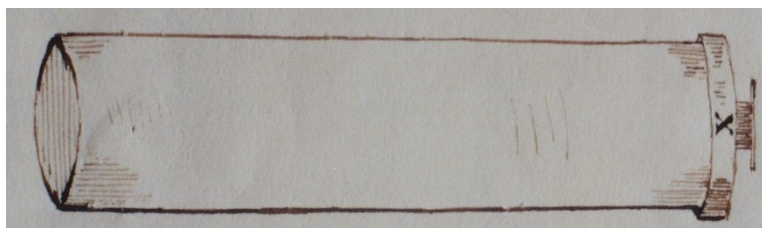
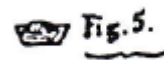
La brisure de la crosse X peut être déterminée par une vis moletée y. La crosse se brise par la charnière Z



Addition du 21 juillet 1849

Un perfectionnement est apporté à la cartouche métallique qui consiste dans un culot, fig. 3 et 4, composé d'une plaque de métal de forme conique k, un peu moins grande que le diamètre de la cartouche, munie à son centre d'un petit tube l destiné à renfermer la capsule et parfaitement en rapport à l'extérieur avec la creusure de la cartouche qui contient la cheminée. Ce culot se garnit avec la capsule ordinaire et s'adapte à la culasse de la cartouche pour l'amorcer. Quand l'explosion a eu lieu, pour faciliter le retrait de la capsule, ce culot se retire de la creusure au moyen d'une clef fendue en queue d'aronde adaptée à une extrémité de la petite baguette qui sert à charger les cartouches.

Un autre perfectionnement consiste dans un nouveau culot fig.5, plus petit que celui précédemment décrit, percé, de même à son centre d'un trou dans lequel s'adapte la capsule, mais auquel n'est pas adhérent le tube l décrit plus haut. On peut l'extraire de la cartouche avec l'ongle et sans le secours d'aucun instrument. Son prix modéré (2f le mille) et la facilité de se le procurer permettent au chasseur d'en avoir toujours avec lui. Ce culot d'ailleurs ne varie point, le même peut servir un nombre de fois illimité. Dans le cas où le tireur voudrait en faire usage, le tube l décrit dans la figure 4 devra rester adhérent à la cartouche même.



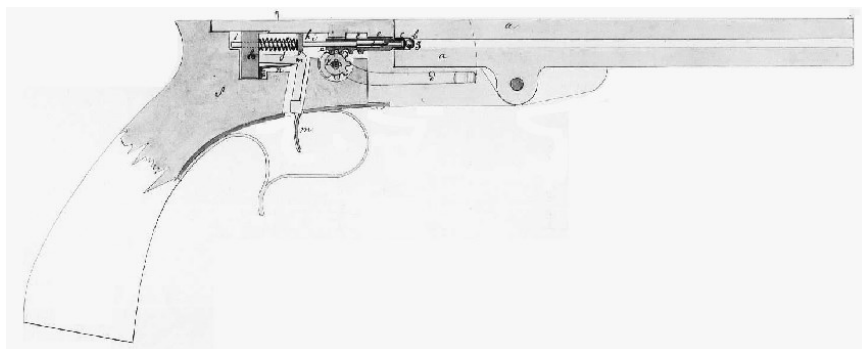
Brevet N°10814. Pistolet de salon dit système Loron. Brevet d'invention de 15 ans du 2 décembre 1850 par Pierre Antoine LORON, arquebusier, rue Hoche N°7 à Versailles (Seine-&-Oise). Additions les 12 décembre 1851, 30 avril 1853 et 18 août 1854 (A Versailles, rue des Bons-enfants N°24).

Brevet initial du 2 décembre 1850

Je me suis proposé la combinaison d'un pistolet de salon permettant d'utiliser au tir le plomb et les capsules du commerce.

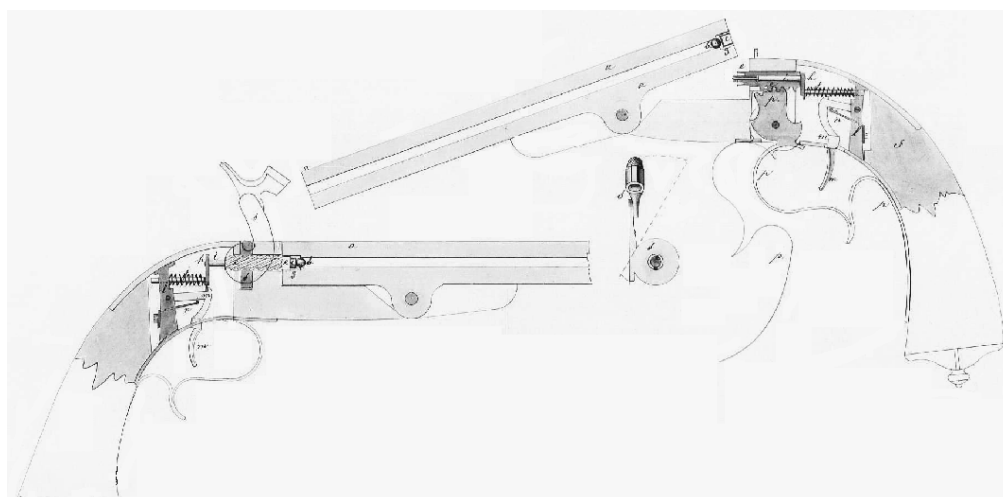
Le mécanisme est susceptible de trois systèmes de commande différents.

Le 1^{er} système est combiné comme suit : le canon est perforé dans toute sa longueur et porte près de la culasse un évasement servant de chambre pour loger la balle et la capsule. Le canon bascule lorsqu'on relève verticalement la clef parce que ce mouvement rappelle en arrière le conducteur à crémaillère. Le canon est rendu solidaire avec la crosse lorsqu'on ramène la clef dans la position horizontale. A l'intérieur du conducteur à crémaillère, est logée une tige cylindrique dont l'extrémité amincie sert de percuteur ; le bout arrière de cette tige porte une noix destiné à tenir armé le ressort à boudin moteur remplaçant le grand ressort. La partie effilée de cette tige vient, quand on presse sur la gâchette de détente, enflammer la capsule. Le service de ce pistolet consiste à abattre le canon par le soulèvement de la clef, puis à introduire dans la chambre d'abord la balle, puis la capsule. On réunit alors la canon à la crosse en faisant passer la clef de la position verticale à la position horizontale. Pour armer le pistolet, il faut lever la clef et l'abaisser.



Dans la 2^{ème} disposition du mécanisme, le conducteur à crémaillère, au lieu d'être manœuvré par une clef, fonctionne par le pontet de sous-garde qui se mobilise. En outre, l'extrémité antérieure du conducteur est creusée pour recevoir la capsule dans une chemise qui évite toute espèce de crachement. On monte et l'on démonte le canon à bascule par la manœuvre du pontet de sous-garde, c'est le même mouvement qui permet d'armer et de désarmer le pistolet.

Dans une 3^{ème} disposition, le tube conducteur n'est plus à crémaillère. Il forme à l'extérieur un pas très rampant et la partie inférieure du piston fait fonction d'un écrou, de telle sorte qu'en mobilisant rotativement le piston on fait avancer ou reculer le conducteur. Les autres pièces du mécanisme n'ont pas de modification.



Addition du 12 décembre 1851

1^{ère} manœuvre ou fonction du mécanisme. On arme maintenant le pistolet en tournant latéralement la sous-garde.

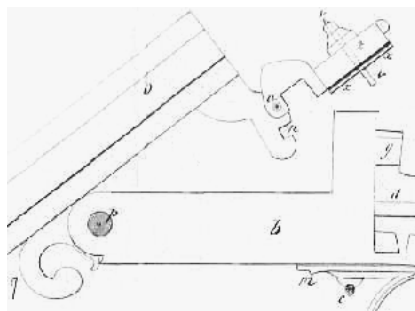
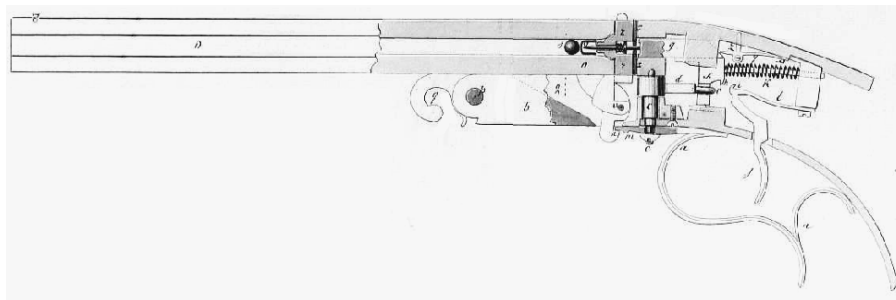
2° Charge du pistolet. En faisant tourner la sous-garde, son extrémité antérieure abandonne l'encoche du canon, ce dernier peut alors basculer. Le canon ainsi ouvert et libre, on introduit la balle qui, au lieu d'être arrêtée par une portée, se trouve arrêtée par une vis dont on varie l'enfoncement suivant la grosseur du grain de plomb. La culasse s'abat à bascule en pivotant sur le talon du canon.

3° Moyen de s'assurer que le pistolet est armé. Lorsque le pistolet est armé, le coulisseau percuteur fait saillie au-delà de la platine.

4° Tir du pistolet. Lorsque la balle est introduite au tonnerre du canon, ainsi que la capsule, on redresse le canon et on ramène horizontalement l'extrémité de la sous-garde sous la crosse dans l'axe du canon ; dans ce mouvement, l'extrémité de la sous-garde va s'engager dans l'encoche du canon pour assujettir la bascule. Il ne s'agit plus alors que de presser sur la gâchette pour faire partir la balle.

5° Désarmement de l'arme sans tirer. Pour désarmer le pistolet sans faire partir la balle, il suffit de faire tourner fractionnairement la sous-garde sans aller jusqu'au dégagement de la bascule. Puis on presse sur la gâchette et le percuteur se trouve réduit à l'impuissance.

Je revendique également l'application de tout ou partie de ces perfectionnements 1° aux pistolets tournants à plusieurs coups ; 2° aux fusils de chasse et carabines de tir.



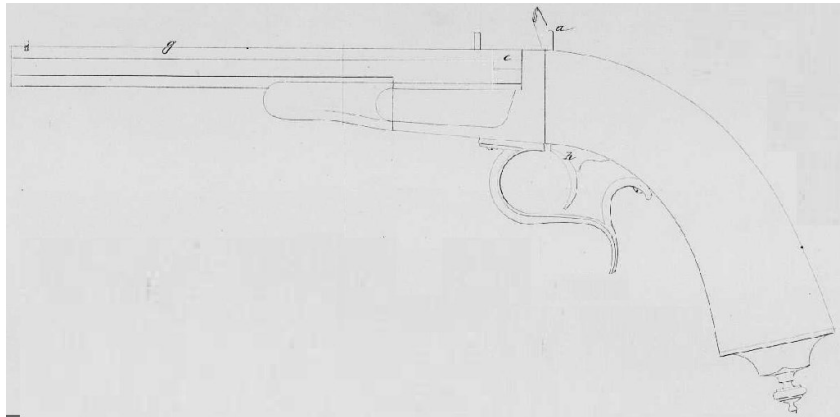
Addition du 30 avril 1853

Les perfectionnements qui motivent cette addition ont pour objet :

- 1° de charger et d'armer le pistolet par l'abattage du canon sans toucher à la sous-garde ;
- 2° d'indiquer que le pistolet est armé lorsque la goupille affleure la platine et qu'il est désarmé lorsque la goupille saillit la platine supérieure ;
- 3° de disposer la cheminée avec une culasse pour fermer toute issue au fluide lors de l'explosion ;
- 4° d'appliquer ce système aux pistolets et aux fusils de tout genre partant avec poudre et sans poudre, que l'arme soit à un ou à plusieurs coups.

Addition du 18 août 1854

Par ce nouveau système, je puis me dispenser de faire pivoter le canon du pistolet, une seule pièce est douée de mobilité et c'est cette pièce auxiliaire qui, par son rabattement, ferme le lien de la crosse et du canon ; c'est elle qui reçoit la charge lorsqu'elle est relevée. Ainsi, j'obtiens un pistolet ayant un mouvement d'une grande simplicité pouvant se charger très facilement et n'offrant aucun des dangers et des inconvénients que l'on pouvait craindre avec une arme dont une des parties importantes est mobile.



Brevet N°21747. Genre de capsule-cartouche. Brevet d'invention de 15 ans du 15 décembre 1854 par Pierre Antoine LORON, à Cheratte (Belgique), représenté par Armengaud jeune, à Paris, rue des Filles-du-Calvaire N°6.

Le nouveau projectile qui s'adapte aux armes à aiguille porte sa charge.

Le caractère distinctif de ce nouveau projectile consiste dans la disposition de la capsule en cuivre avec des oreilles qui, lors de l'incrustation de la capsule dans le projectile, se rabattent sur le bord du projectile pour s'y agraffer et solidariser ainsi d'une manière inséparable la capsule et le projectile.

Pour les armes à aiguilles, ce projectile s'établit dans les calibres N° 6, 9 et 11 pour pistolets de salon et de tir, pistolets de poche, revolvers et carabines.

Les substances employées pour la confection de ce projectile le rendent inoxydable et l'arme conserve toute sa netteté à l'intérieur, exempte de toute oxydation et de tout résidu et propre à un long service.

Le projectile est cylindro-conique. La capsule est garnie intérieurement du fulminate qui fait explosion lors du contact de l'aiguille et suffit à la chasse du projectile.

